

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 novembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 12 novembre 2012**

**2012 V. 57 G** Vœu relatif aux marchés à la sauvette.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Considérant le voeu déposé par le groupe communiste et élus du parti de gauche ;

Considérant la situation préoccupante sur le plan social et humanitaire des vendeurs à la sauvette qui proposent des produits de récupération et que ces activités traduisent la grande précarité d'une partie de la population, tant du côté des acheteurs que des vendeurs ;

Considérant que la Ville de Paris n'est pas favorable au développement des activités illégales et dangereuses, comme la vente de produits alimentaires périmés ou issus du recel, qui génèrent aussi des tensions sur l'espace public et provoquent de véritables nuisances dans des quartiers connaissant déjà des difficultés, mais qu'elle soutient activement l'insertion des vendeurs-récupérateurs ;

Considérant que les différentes expérimentations financées par la collectivité parisienne, comme le carré aux Biffins dans le 18e ou les places dédiées au marché aux puces de la Porte de Vanves, demandent à être soutenues et expertisées avant d'être dupliquées ; que les initiatives associatives d'espaces dédiés sur les vides greniers nécessitent également une expertise ;

Considérant que l'étude commandée par la Région Ile-de-France sera communiquée à l'ensemble des élus concernés et qu'un travail entre les différentes collectivités concernées pourra être engagé à partir de ses conclusions ;

Sur proposition de l'Exécutif parisien, le Conseil de Paris,

Emet le voeu :

- Que l'actuel projet de recyclerie expérimentale du quartier de la porte de Montreuil intègre un espace de vente directe afin de permettre aux vendeurs à la sauvette et aux acheteurs d'y développer leurs activités en toute légalité, en lien avec les associations « Amelior » et « sauve qui peut »,
- Qu'un bilan complet soit tiré des différentes expérimentations menées, carré des Biffins dans le 18e, marché aux puces de la porte de Vanves, présence des vendeurs à la sauvette dans les vide-greniers,
- Que toutes les informations sur la mise en oeuvre du projet Coup de Main soient communiquées aux élu-e-s du 20e arrondissement, ainsi qu'aux associations et partenaires impliqués,
- Qu'un comité de pilotage piloté par le SG assure le suivi de ces expériences et en tire les conséquences pour de futurs dispositifs, en lien avec les mairies d'arrondissement,
- Que la Préfecture de police poursuive ses interventions sur les marchés à la sauvette lorsque des activités illégales sont constatées, et notamment en priorisant avant tout les ventes de produits alimentaires et issus du recel,
- Que l'étude commandée par la Région Ile-de-France soit communiquée à l'ensemble des élus concernés,
- Que soit proposé au Conseil Régional une réunion avec toutes les collectivités concernées et les associations impliquées, afin de travailler sur un projet à l'échelle métropolitaine.